

<p>Date Convocation 08/11/2024</p> <p>Date Affichage 12/11/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 18 - procurations 03 - absents 06</p>	<p>Le 19 novembre Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 18 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Alice MARTIN (arrivée avant la délibération n°2), Corinne VERGNAUD LEBRIS, Jérôme GEAY, Manuela AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 3 : Didier MARTIN (à partir de la délibération n°2), Sophie FERRY et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU qui ont donné respectivement procuration à Alice MARTIN, Judith LE RALLE et Line CHARUAU</p> <p>ABSENTS 6 : Emmanuel MAILLARD, Valérie AURIAUX, Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sandrine TARAUD.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
--	--

**CONVENTION ACCUEIL ADOLESCENTS : CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF
– AVENANT N°1**

Rapporteur : Brigitte GIGOU

Dans le cadre de ses activités en direction de l'enfance de la jeunesse et des familles, la commune contractualise avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vendée, partenaire institutionnel et financier. La signature du Plan Local Santé Famille signés en décembre 2023 à modifier le partenariat entre la CAF et la commune, amenant une signature d'un avenant à la convention initiale concernant l'accueil adolescents.

Considérant que le partenariat CAF est indispensable pour la collectivité tant au niveau de l'ingénierie auprès des professionnels que du soutien financier,

Considérant que l'avenant à la convention proposé est le résultat du PLUS signé en 2023,

Considérant que cet avenant permettra à la collectivité de toucher le Bonus Territoire offre nouvelle proposé par la CAF,

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (21 POUR) :

- ♦ **APPROUVE** l'avenant proposé par la CAF à la convention d'objectifs et de financement, concernant l'accueil adolescents,
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,
Carole CHARUAU